

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED NEYMARCK

Les établissements de crédit depuis cinquante ans

Journal de la société statistique de Paris, tome 50 (1909), p. 186-202

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1909__50__186_0

© Société de statistique de Paris, 1909, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT DEPUIS CINQUANTE ANS

LEUR ROLE — LEUR DÉVELOPPEMENT — LEURS OPÉRATIONS

(Suite et fin [1])

VIII

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE (Suite et fin)

Telles ont été les caractéristiques du programme que M. Mercet s'est appliqué à suivre et qui étaient rappelées dans le rapport du conseil de 1904.

La mort de M. Mercet survenue l'an dernier fut un grand deuil : il laissa, lui aussi, le Comptoir national en pleine prospérité, accrue et développée encore sous son administration prudente et vigilante : et son successeur, M. A. Rostand, comme les directeurs, sous-directeurs et membres du conseil, qui inspirent et méritent la confiance de tous, n'ont eu qu'à suivre les exemples et les traditions légués par MM. Denormandie et Émile Mercet, pour donner encore une impulsion toujours plus grande aux affaires du Comptoir et au développement de sa prospérité.

Les chiffres de cette statistique, établis sur le même cadre que celles concernant les établissements de crédit que nous avons précédemment étudiés, le prouvent.

* * *

A l'heure actuelle, le capital social est de 150 millions entièrement versés ; les réserves se chiffrent par 20 millions ; les immeubles par 16 millions.

Comme nous l'avons fait pour les autres établissements de crédit, voici, depuis 1889, quel a été le mouvement des opérations du Comptoir national d'escompte. A aucune époque, il a été aussi considérable : c'est une progression constante, d'année en année.

Dépôts de fonds

Au 31 décembre	A vue	Échéance	Total
	Millions de francs		
1889	90,1	»	90,1
1890	122,9	»	122,9
1895	182,0	32,8	214,8
1900	290,8	74,6	365,4
1905	512,7	63,1	575,8
1906	527,8	63,6	591,4
1907	507,6	61,4	569,0
1908	571,7	60,4	632,1

(1) Voir le présent Journal, numéro d'avril, p. 122, et numéro de mai, p. 146.

Comptes courants

Au 31 décembre	Créditeurs	Débiteurs
	Millions de francs	
1889	50,4	24,1
1890	87,6	59,3
1895	108,2	41,4
1900	150,7	59,5
1905	328,3	114,6
1906	424,7	118,8
1907	313,0	83,6
1908	343,2	115,9

Effets à recevoir — Effets à payer

Au 31 décembre	Effets à recevoir	Effets à payer
	Millions de francs	
1889	97,7	17,4
1890	139,9	68,8
1895	244,4	89,2
1900	369,5	98,5
1905	604,9	124,1
1906	706,1	142,5
1907	690,0	142,0
1908	707,0	126,0

Montant des effets entrés en portefeuille

Années	Millions de francs	Années	Millions de francs
1889	1 122	1905	13 123
1890	3 519	1906	14 510
1895	6 155	1907	14 824
1900	9 049	1908	14 473

Ce relevé est très caractéristique, car il prouve l'importance des services rendus au commerce par le Comptoir national d'escompte : il suffit de juxtaposer ces deux chiffres : 1 122 millions d'effets en 1889 ; 14 milliards 473 millions d'effets en 1908, soit une augmentation de 13 milliards 350 millions.

Dividendes distribués : Cours des actions — Résumé comparatif

De 1889 à fin 1908, le Comptoir national d'escompte a distribué à chaque action une somme de 472^f 75

Les plus hauts cours des actions ont été de 715 francs en 1907, le plus bas cours a été de 455 francs en 1892. Voici le graphique des cours et de leurs fluctuations depuis cette époque (1).

De 1889 à fin 1908, les comptes ci-dessus ont suivi la progression suivante :

1° De 90 millions, les dépôts de fonds à vue et à échéance progressent à 632 millions ;

(1) Voir à la fin de cette étude.

2° Les comptes courants créditeurs progressent de 50 millions à 343 millions ; les comptes courants débiteurs s'élèvent de 24 à 116 millions ;

3° Les effets à recevoir qui se chiffraient par 97 millions en 1889 s'élevaient à 707 millions en 1908 ; les effets à payer passent de 17,4 millions à 126 millions ;

4° Le montant des effets entrés en portefeuille qui était de 1 122 millions en 1899 atteint 14 milliards 824 millions en 1907 et 14 milliards 473 millions en 1908.

IX

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Cet établissement a été constitué en 1859, sous les auspices du marquis d'Audifred, sénateur, président honoraire de la Cour des comptes, membre de l'Institut, qui a été le premier président de son conseil d'administration. Il fut créé à l'instar des *Joint stock* anglais, pour compléter par un nouveau rouage, jusqu'alors inexpérimenté en France, le mécanisme des sociétés de crédit. Son office principal est de recevoir les fonds restés inactifs et stériles dans les mains des capitalistes pour les tenir fidèlement à leur disposition avec une allocation d'intérêt et pour les rendre, sans retard, contre des engagements à courts termes, aux emplois productifs du commerce et de l'industrie. Il est resté fidèle à ses origines. Il fait peu de bruit, mais les services qu'il rend à sa clientèle qui s'accroît chaque année, la régularité et la tranquillité avec lesquelles ces opérations s'exécutent, sont de plus en plus appréciés. On a pu dire avec raison que le Crédit industriel et commercial est le véritable banquier, ou, pour mieux dire, l'homme d'affaires, le *negotiorum gestor*, de chacun de ses clients.

Son capital était de 60 millions à l'origine, sur lesquels 15 millions étaient versés ; il est maintenant de 100 millions nominal dont 25 sont versés.

Ses réserves s'élèvent à 16 millions : ses immeubles sont décomptés pour 4 millions.

Les opérations ont suivi la progression suivante :

Dépôts de fonds

Au 31 décembre	A vue	A échéance	Total	Au 31 décembre	A vue	A échéance	Total
Millions de francs				Millions de francs			
1860 . . .	16,7	»	16,7	1890 . . .	42,1	25,5	67,6
1865 . . .	25,5	»	25,5	1895 . . .	37,6	11,4	49,0
1869 . . .	30,0	»	30,0	1900 . . .	44,9	31,8	76,7
1872 . . .	18,2	2,8	21,0	1905 . . .	58,1	36,3	94,4
1875 . . .	25,6	»	25,6	1906 . . .	58,5	41,8	100,3
1880 . . .	42,2	5,9	48,1	1907 . . .	54,1	46,1	100,2
1885 . . .	37,7	3,0	40,0	1908 . . .	61,2	33,3	94,5

Comptes courants

Au 31 décembre	Créditeurs	Débiteurs	Au 31 décembre	Créditeurs	Débiteurs
Millions de francs			Millions de francs		
1872	27,2	13,1	1900	52,5	19,5
1880	60,1	33,0	1905	88,7	11,9
1885	68,0	30,0	1906	125,3	11,1
1890	54,9	18,6	1907	90,1	13,3
1895	49,4	23,0	1908	98,6	12,7

Effets à recevoir — Effets à payer

Au 31 décembre	Effets à recevoir	Effets à payer	Au 31 décembre	Effets à recevoir	Effets à payer
—	Millions de francs		—	Millions de francs	
1860.	37,5	»	1890.	87,9	10,6
1865.	55,9	»	1895.	56,5	7,3
1869.	79,8	»	1900.	62,9	18,3
1872.	45,1	2,3	1905.	102,3	20,3
1875.	77,8	»	1906.	130,1	21,2
1880.	75,8	5,8	1907.	116,1	23,0
1885.	83,0	8,3	1908.	126,6	21,4

Effets escomptés

Les chiffres, pour les effets commerciaux escomptés entrés en portefeuille, ont été les suivants :

Années	Nombre	Montant	Années	Nombre	Montant
—	—	—	—	—	—
	Milliers	Millions		Milliers	Millions
1861.	»	696,6	1890.	341,5	1 292,9
1865.	»	395,2	1900.	1 212,9	1 570,9
1869.	»	312,6	1905.	1 084,9	1 839,5
1875.	»	539,0	1906.	1 107,0	2 275,0
1880.	146,3	822,8	1907.	1 132,5	2 236,2
1885.	262,0	1 427,3	1908.	1 149,4	1 969,3

De 1864 à fin 1908, le Crédit industriel et commercial a distribué à chaque action une somme de 743 francs, soit une moyenne par action de 16^f 50.

Le plus haut cours des actions a été de 818 francs en 1864 ; le plus bas cours a été de 495 francs en 1860.

Il résulte des chiffres ci-dessus que :

1° De 1860 à 1908, le Crédit industriel et commercial a vu les dépôts de fonds augmenter de 16,7 millions à 94,5 millions ;

2° Les effets à recevoir pendant la même période se sont élevés de 37,5 millions à 126,6 millions ; les effets à payer, de 1872 à 1908 ont progressé de 2,3 millions à 21,4 millions ;

3° De 1872 à 1908, les comptes courants créditeurs ont progressé de 27,2 millions à 98,6 millions. Les comptes courants débiteurs sont de 13 millions comme en 1872 ;

4° Le montant des effets escomptés est passé de 696,6 millions en 1861, à 1 milliard 969 millions en 1908, après 2 milliards 236 millions en 1907 et 2 milliards 275 millions en 1906.

X

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

J'arrive maintenant, après ce long exposé de chiffres, au résumé général et à la conclusion de cette statistique concernant seulement les anciens établissements de

crédit, en m'excusant de son étendue, mais il était difficile d'être plus concis. Des travaux ultérieurs développeront ces statistiques en montrant le développement obtenu par des établissements de crédit de création plus récente, comme la Banque de l'Union parisienne, et je vous parlerai également de sociétés comme la Banque de l'Algérie, la Banque de l'Indo-Chine, nos diverses banques coloniales, le Crédit algérien, la Compagnie algérienne qui ont aidé au développement de notre commerce extérieur et de nos colonies

Et me bornant ce soir à l'examen détaillé des opérations des anciens établissements de crédit, comme la Banque de France, le Crédit foncier, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit lyonnais, la Société générale, le Comptoir d'escompte, le Crédit industriel, les chiffres prouvent que ces établissements ont rendu au pays les services qu'on en pouvait attendre. Vous avez pu vous rendre compte qu'à l'heure actuelle, dans les établissements de crédit que nous venons d'étudier, c'est par milliards que se chiffrent les escomptes et réescomptes annuels d'effets de commerce, y compris ceux qu'effectue la Banque de France.

C'est par milliards également que se chiffrent les opérations de bourse, achats et ventes, encaissement de coupons, etc., qu'effectuent ces sociétés.

D'après les relevés, extraits de leurs rapports, les ordres de bourse à la Banque de France se sont élevés en 1908 à 500 millions pour 98 721 ordres représentant 158 155 négociations

A la Société générale, en 1908, les ordres de bourse se sont élevés à 2 663 millions pour 958 600 ordres.

Cette société a payé, en 1908, pour 931 millions de coupons divers à sa clientèle, le Crédit lyonnais a payé pour 1 milliard de francs de coupons.

L'ensemble des titres en dépôt à la Banque de France s'élève à 12 218 005 pour un capital de 7 646 millions.

Le nombre de titres sortis aux tirages et remboursés aux déposants de Paris a atteint 52 882 pour 22 543 019 francs.

Les titres russes conservés et administrés gratuitement pour le public par la Banque de France représentent 102 123 certificats.

Rappelons enfin que les actions des grands établissements de crédit sont réparties entre une infinité de petits capitalistes : la Banque de France possède 31 249 actionnaires ; le Crédit foncier, 41 216 ; la Société générale, 67 000, etc.

XI

CONCLUSIONS

En terminant cette étude, nous pouvons dire qu'à l'heure actuelle :

1° Les trois quarts de la fortune mobilière française se trouvent en dépôt dans les caisses de la Banque de France, des établissements de crédit et des banques ; une autre partie se trouve dans les coffres-forts ; la dernière partie est conservée chez eux par leurs détenteurs pour faire face à des besoins imprévus ;

2° Le développement considérable que leurs opérations ont pris, le nombre de leurs actionnaires et de leurs clients, montrent la confiance que ces établissements inspirent au public qui a recours à leurs services, et aussi l'utilité de leurs services. Si le public ne trouvait pas qu'il réalise une grande économie de temps et d'argent

en s'adressant aux établissements de crédit, il ne s'adresserait pas à eux. C'est un fait indiscutable ;

3° La concurrence que ces « gros magasins de capitaux », comme nous les avons dénommés, se sont faite pour trouver la matière escomptable, leur « chasse à l'escompte », ont été profitables au commerce et à l'industrie. Une économie de 1 %, de 1/2 %, de 1/4 % par an, sur l'ensemble des escomptes et réescomptes qu'ils effectuent, représentent des centaines de millions d'économie annuelle pour les commerçants et industriels escompteurs ;

4° Que l'on se reporte, par la pensée, aux charges qui, de ce chef, pesaient sur les commerçants, il y a 30 ans, 20 ans, 10 ans même, quand, au lieu de s'adresser aux établissements de crédit, ils étaient obligés de recourir aux petites maisons d'escompte, aux escompteurs, qui, en plus d'un intérêt dépassant le taux de la Banque de France, prélevaient ensuite une commission plus ou moins élevée ? Les petits escompteurs ont disparu. Ce n'est pas le petit commerce, et encore moins le grand commerce qui les regrettent. Si les établissements de crédit ont pu réduire ainsi le taux de leurs escomptes, c'est grâce à l'abondance des capitaux qu'ils ont reçus du public et auxquels ils paient un intérêt modique, qui représente encore un avantage pour ceux qui les leur confient, car, antérieurement, ces capitaux restaient inoccupés et stériles ;

5° D'après les chiffres au 31 décembre dernier, les quatre grands établissements de crédit ci-dessous désignés : Crédit lyonnais, Société générale, Comptoir national d'escompte, Crédit industriel et commercial, avaient, en dépôt, environ 2 milliards 88 millions ; leurs comptes courants créditeurs s'élevaient à 2 milliards 164 millions et leurs comptes courants débiteurs, à 990 millions ; il faut tenir compte aussi des capitaux qu'à divers titres détiennent les autres sociétés et banques qui existent. Cette accumulation de capitaux a produit une diminution du taux de l'intérêt, et cette diminution a été profitable aux commerçants et aux industriels qui peuvent trouver aujourd'hui à escompter leur papier à des taux réduits que leurs pères et leurs arrière-grands-pères n'ont jamais connus ;

6° Elle est et a été profitable aux emprunteurs hypothécaires et il suffit de comparer les taux auxquels le Crédit foncier consent ses prêts aujourd'hui et ceux auxquels il emprunte lui-même, à ceux qui existaient jadis, pour se rendre compte des progrès accomplis ;

7° Cette accumulation de capitaux, cette mise au jour d'épargnes que leurs détenteurs gardaient autrefois improductives en les cachant sous forme d'écus sonnants dans leurs meubles ou dans toute autre cachette, est devenue productive, grâce aux sociétés de crédit ;

8° Elle a contribué au placement des milliards nécessaires à l'établissement de nos réseaux ferrés, au placement des titres des compagnies de chemins de fer. Elle a contribué à l'expansion du crédit de l'État lui-même ;

9° Ceux qui critiquent les établissements de crédit, oublient ou plutôt n'ont pas connu l'époque où les emprunts d'État français ne pouvaient se faire que sous forme d'adjudication, où les petites coupures de rentes étaient ignorées, où quelques maisons de banque seulement avaient le monopole des emprunts d'État.

C'est Mirès qui, le premier, en 1854, suggéra au ministre des finances d'alors et à l'Empereur, l'idée de faire une souscription publique pour l'emprunt de 250 millions que le gouvernement voulait faire, en faisant valoir que ce système

était financièrement et politiquement plus favorable qu'un traité avec l'une ou l'autre des influences financières qui prédominaient (1).

Ils n'ont pas connu l'époque où le Crédit foncier ne pouvait placer ses obligations.

Où, en 1857, les compagnies de chemins de fer étaient obligées de recourir à la Banque de France pour ouvrir une souscription publique pour placer leurs obligations.

Ou bien encore, quand, au mois d'août 1868, M. Magne que l'on cite toujours comme modèle aux ministres des finances présents, passés et futurs, émit un emprunt de 450 millions nominal à 69^r25 et environ 350 millions effectifs. Ce fut un événement considérable. L'emprunt avait été annoncé, préparé, recommandé depuis de longs mois : la souscription resta ouverte 8 jours, tant on craignait que les disponibilités de l'épargne ne fussent pas assez fortes pour couvrir l'emprunt (2). Aujourd'hui, on l'a vu ces jours-ci, il a suffi au ministre des finances d'annoncer qu'il relevait le taux d'intérêt des bons du Trésor de 1/2 %, en portant ce taux de 1 1/2 à 2 %. — pour l'abaisser presque immédiatement à 1 %, son taux actuel — pour qu'en moins de 24 heures on versât au Trésor plus de 200 millions ;

10° Si la fortune mobilière s'est développée en France à un tel point que jamais elle n'a été aussi considérable, si les revenus mêmes de cette fortune mobilière seule se sont tellement accrus qu'ils compensent l'accroissement des charges budgétaires, — c'est un sujet très important sur lequel j'aurais à revenir, car il explique bien des choses, — si les disponibilités en France sont nombreuses, malgré les événements intérieurs ou extérieurs qui auraient pu enrayer leur développement, bien que ces événements lui ont souvent fait du tort, si la richesse de la France s'est augmentée, dans de fortes proportions (3), et si enfin les capitaux ne se portent plus avec le même empressement vers les débouchés d'autrefois, c'est que depuis 50, 40, 30 ans, il a surgi un mode de placement nouveau et progressif qui est l'emploi des capitaux disponibles sur les fonds d'État, actions, obligations de compagnies diverses, valeurs mobilières. Ces résultats n'ont pu être acquis que par la démocratisation de l'épargne, sa mise au jour par les établissements de crédit qui, après les avoir fait sortir, en quelque sorte, de dessous terre, ont bien été obligés de les faire fructifier en leur indiquant des modes d'emploi ;

11° Que l'on se rappelle enfin les frais, les ennuis, les difficultés que comportait jadis la simple possession d'une action, d'une obligation, d'un titre de rente, quand il fallait se rendre aux guichets des compagnies pour l'encaissement des coupons ou pour le renouvellement du titre ; que l'on compare les commissions et frais que prélevaient les maisons à celles que l'on paie aujourd'hui ; l'encaissement d'un coupon de 7^r50 coûtait 0^r10 ; l'échange d'un titre pour le renouvellement d'une feuille de coupons était des plus coûteux : ce fut un événement quand quelques maisons

(1) Voir : *A mes juges, ma vie, mes affaires*, par J. MINÈS. Paris, 1861.

(2) Voir « Une Nouvelle Évaluation du capital et du revenu des valeurs mobilières en France », par M. Alfred NEYMARCK, 1893 » (Extrait du compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques).

(3) Voir notamment :

L'Épargne française et son développement annuel. A combien s'élèvent annuellement les placements de l'épargne française en titres mobiliers ? Communication faite à la Société de statistique dans sa séance du 21 mars 1906.

Capital et Revenu des Valeurs mobilières en France. Statistique nouvelle au 31 décembre 1906.
L'Épargne française. Causerie faite à la Société amicale de la Marne, le 28 octobre 1908.

abaissèrent ces frais à 0^f 05 par coupon puis à 0^f 25 pour 100 francs. Aujourd'hui, presque toutes ces opérations s'effectuent à des conditions tellement réduites qu'on peut dire qu'elles sont gratuites. Aujourd'hui encore on peut acheter une valeur par l'office d'un grand établissement de crédit, la laisser en dépôt dans ses caisses, et les frais sont des plus minimes pour tous les services financiers.

XII

CE QUE L'ON DEMANDE AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Quoi qu'il en soit, et malgré les services rendus, on demande bien d'autres choses encore aux établissements de crédit et aux grandes banques par actions.

On leur demande :

1° D'ouvrir des crédits aux commerçants, particuliers, industriels qui en ont besoin ;

2° D'escompter des effets de commerce à plus longue échéance que celles qu'ils consentent ;

3° De favoriser le commerce d'exportation en ouvrant des crédits, à lointaine échéance, en escomptant des traites et effets à échéances presque indéterminées ; on leur demande d'être les bailleurs de fonds de tous ceux qui en ont besoin pour créer ou développer au dehors un commerce ou une industrie ;

4° De favoriser l'agriculture en lui prêtant des capitaux qui permettraient au cultivateur, au petit propriétaire, d'attendre patiemment le moment favorable pour vendre les produits de sa terre ou de sa ferme ;

5° De créer des sociétés industrielles ou commerciales françaises ;

6° D'émettre un grand nombre de valeurs françaises et de moins s'occuper d'affaires ou d'entreprises ou emprunts étrangers

XIII

RÉPONSES A CES DEMANDES

Toutes ces demandes et bien d'autres encore paraissent, au premier examen, des plus justifiées ; mais en y réfléchissant attentivement, les réponses à faire ne manquent pas, nous en ferons quelques-unes :

1° Il est inexact de dire que les établissements de crédit ne font rien pour le commerce et l'industrie. Ils ne doivent pas *commanditer* des affaires industrielles, car toute affaire industrielle comporte des risques, des aléas, des immobilisations de capitaux à échéance plus ou moins longue. Mais ils les *aident* pour le placement de leurs obligations quand elles sont constituées, pour le placement de leurs actions, lorsque les sociétés se créent ou quand elles augmentent leur capital ; ils les *aident* en leur escomptant leur papier commercial aux taux les plus réduits, et aussi en ouvrant aux commerçants et industriels solvables et de toute honorabilité des crédits de banque dont la durée est limitée ;

2° Si les établissements de crédit français faisaient tout ce qu'on leur demande, s'ils ouvraient des crédits à tout venant, commanditaient des affaires en leur fournissant tout ou partie du capital qui leur serait nécessaire, comment à leur tour trouve-

raient-ils tous les capitaux dont ils auraient besoin ? Et que pourraient-ils, à leur tour, promettre à leurs commanditaires, c'est-à-dire à leurs actionnaires ? Ils ne pourraient pas assurément leur dire que les opérations qu'ils vont effectuer ne présentent pas de risques. Plus longue est l'échéance d'un prêt qu'une banque effectue, plus longue est la durée d'une ouverture de crédit, plus nombreux sont les risques, plus étendues sont les pertes. Quand une banque immobilise des capitaux qui ne doivent lui rentrer qu'à une époque lointaine, quels que soient les bénéfices qu'elle peut espérer, ces bénéfices ne sont et ne seront jamais en proportion avec les risques qu'elle court ;

3° Qu'un événement imprévu, politique, commercial ou financier survienne : la banque manquerait de capitaux pour faire face à des besoins, à des remboursements immédiats. Toutes ces opérations, à longue échéance, que l'on recommande à nos établissements de crédit, sous le prétexte qu'elles leur procureront des bénéfices et enrichiront le pays, sont, en somme, aléatoires. Qu'advierait-il au moindre insuccès ? Qu'advierait-il des établissements de crédit eux-mêmes, de leurs actionnaires et de leurs créanciers ? La réponse a été faite et est faite depuis longtemps. Il suffit de se rappeler les sinistres retentissants des banques anglaises, en 1873, du krach de Vienne, de la crise des banques en Allemagne et tout récemment de celle des banques aux États-Unis ;

4° Ce n'est pas d'aujourd'hui que de telles demandes sont faites aux grandes sociétés de crédit.

Il y a quelques années, le regretté M. Germain, dont la compétence économique et financière n'avait d'égale que la prudence, répondait, à l'assemblée du 5 avril 1902, à un actionnaire qui demandait pourquoi le Crédit lyonnais ne s'occupait pas d'affaires industrielles :

« Il en est assurément d'excellentes, répondit M. Germain, mais les entreprises industrielles, même les mieux conçues, même les plus sagement administrées, comportent des risques que nous considérons comme incompatibles avec la sécurité indispensable dans les emplois de fonds d'une banque de dépôts. »

D'autre part, pour qu'elles arrivent à maturité et donnent les produits que l'on peut en attendre, un temps plus ou moins long est toujours nécessaire. Il ne faut pas avoir à compter sur la réalisation d'un actif industriel pour rembourser des dépôts à vue ;

5° L'année suivante, autres demandes concernant le portefeuille de valeurs que pouvait posséder le Crédit lyonnais, le détail de ces valeurs et des effets de commerce escomptés, le bilan, etc., et M. Henri Germain répondit :

« Vous n'avez jamais lu certainement un bilan du Crédit lyonnais. Ainsi, par exemple, pour les valeurs dépréciées, je vous dirais que jamais le Crédit lyonnais ne possède une valeur dépréciée.

« Vous avez dit que nous avons en portefeuille des bons espagnols. Nous n'en avons pas. Ils représentent dans notre portefeuille zéro franc zéro centime et nous n'en aurons jamais.

« Pour le poste actions et obligations, c'est encore plus simple. Nous exerçons en Russie une industrie de banque. Dans ce pays, le gouvernement a exigé de nous un cautionnement de 4 millions en rente russe. C'est ce cautionnement qui figure dans le portefeuille. En dehors de cela, nous avons des besoins journaliers de titres que l'on vient acheter au comptant ; ces titres sont de la rente française, des obligations

de nos grandes lignes, des obligations de la ville de Paris. Voilà tout notre portefeuille ; il n'y a jamais eu autre chose et il n'y aura jamais autre chose tant que nous serons là.

.....
« Vous désiriez connaître la composition de notre portefeuille ! Mon Dieu, monsieur, il vous faudrait quelques années pour lire la composition de ce portefeuille, attendu qu'il y a quelques centaines de personnes qui, chaque jour, n'ont pas d'autre occupation que de voir de quoi il se compose. C'est là une utopie et si jamais un actionnaire avait dit à la Banque de France : « Voudriez-vous me faire connaître de quoi se compose votre portefeuille », il aurait soulevé le rire de tous les gens.

« Mais ici, c'est plus compliqué. Le portefeuille du Crédit lyonnais est à Paris, à Lyon, dans toute la France, à l'étranger, et un monsieur qui voudrait passer sa vie à rechercher la composition de notre portefeuille n'arriverait pas à le connaître, car, en définitive, que vaut le portefeuille ? Il vaut ce que valent les gens qui ont signé les effets. On peut démontrer que quelqu'un connaît cinq ou six mille signatures, mais il ne peut en connaître un million. C'est là une pure illusion et cela ne pourrait servir qu'aux personnes à côté, aux concurrents, et nous n'avons pas de raisons de faire les affaires de nos concurrents. Nous avons assez des nôtres.

« Nous nous contentons de la voie que nous avons suivie depuis quarante ans et que nous continuerons de suivre tant que nous aurons l'honneur de vous représenter. »

XIV

DES FAITS ET DES CHIFFRES

Vous m'excuserez, mes chers confrères, de cette longue statistique : les chiffres qu'elle contient confirment les appréciations d'une autorité financière aussi autorisée que celle du regretté M. Henri Germain ; elles répondent aux critiques et aux demandes dont les grands établissements de crédit sont l'objet, et c'est sur les arguments qu'il a donnés, arguments qui n'ont pu encore être réfutés, que je termine cette communication.

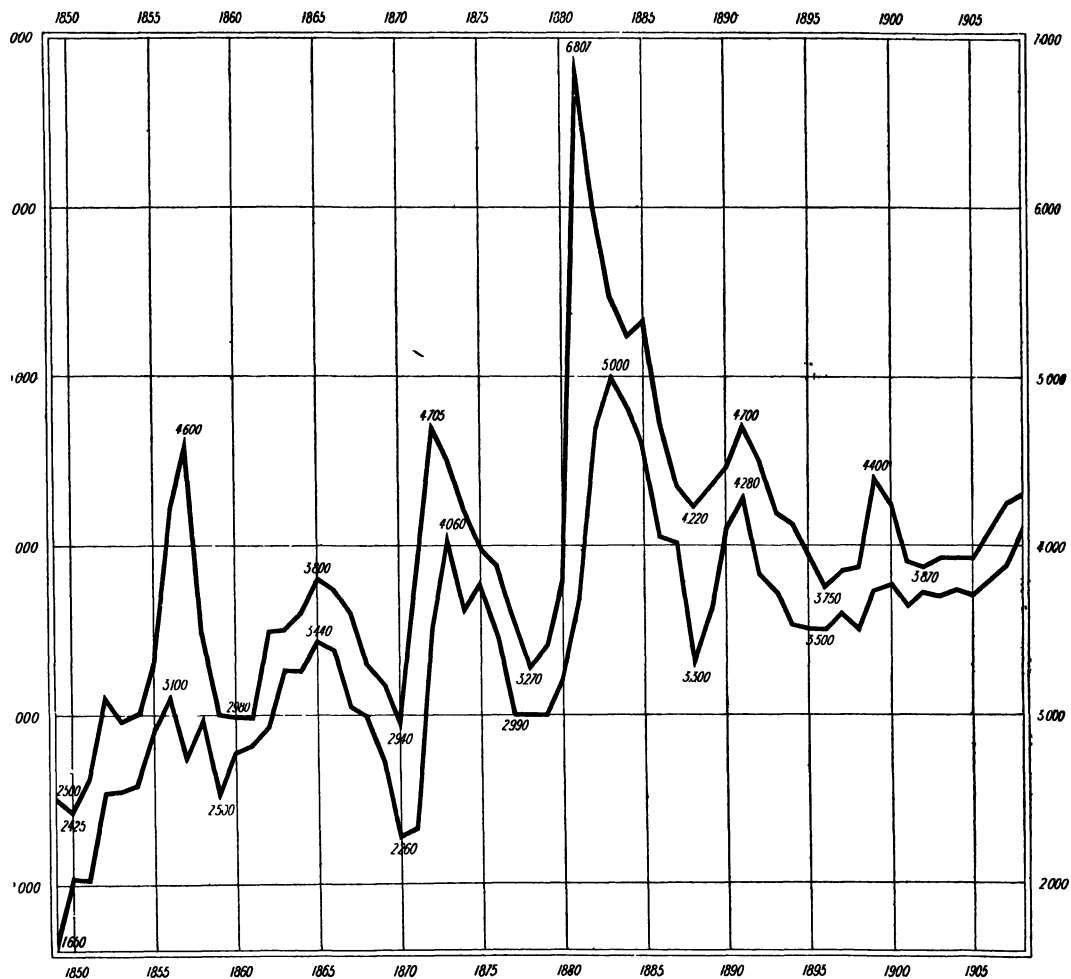
On peut dire que ces considérations financières et économiques sortent du cadre des études de la Société de statistique et qu'elles rentrent dans le domaine de l'économie politique : la statistique amasse des matériaux dont l'économie politique se sert et c'est pourquoi, dans cette étude, j'ai voulu me borner à apporter à la statistique, en général, et à celle des valeurs mobilières, en particulier, une contribution nouvelle de faits et de chiffres aussi précis que possible.

Alfred NEYMARCK.

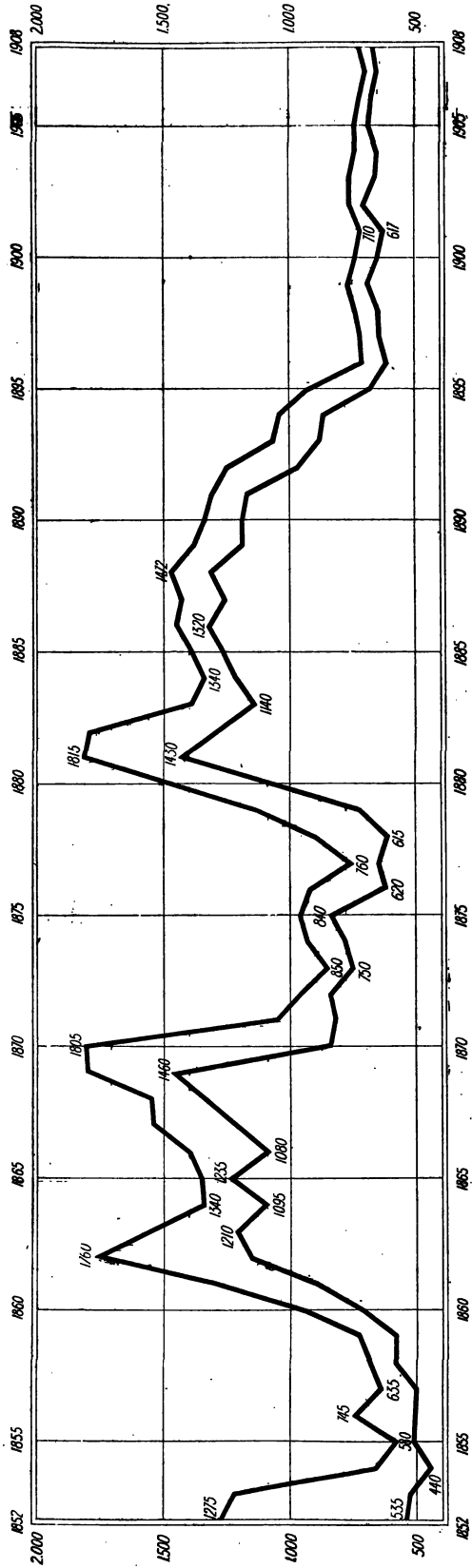
ANNEXES

PLUS HAUTS ET PLUS BAS COURS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

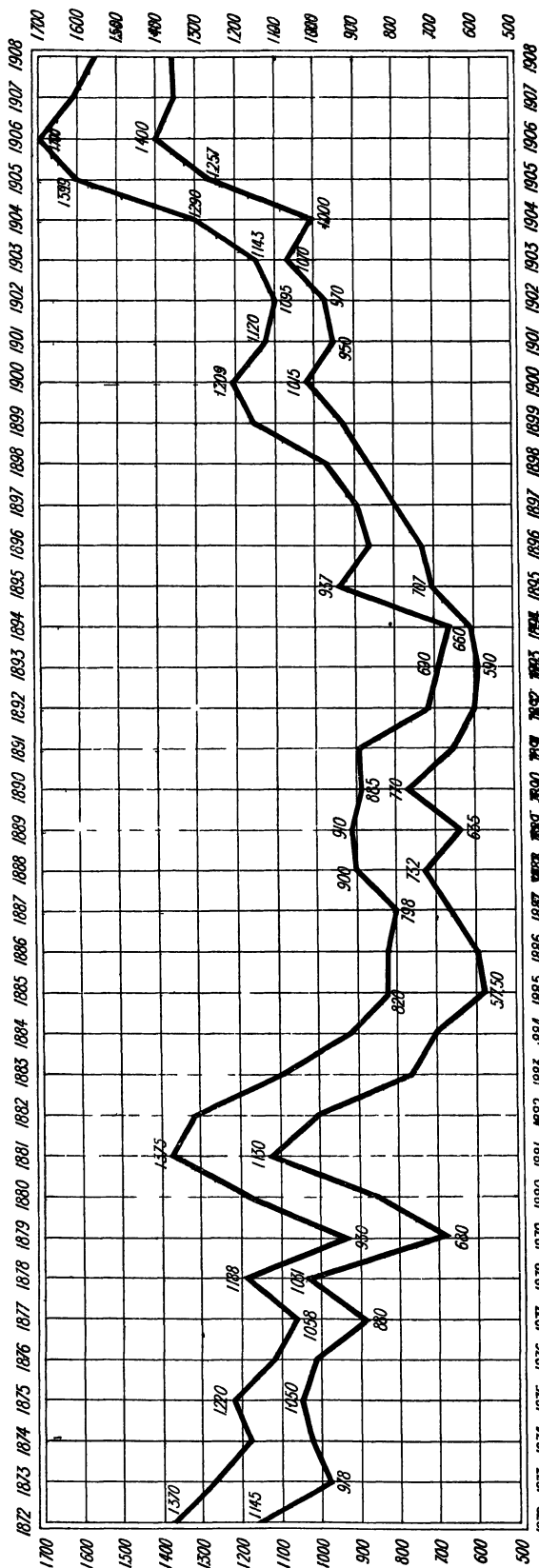
BANQUE DE FRANCE



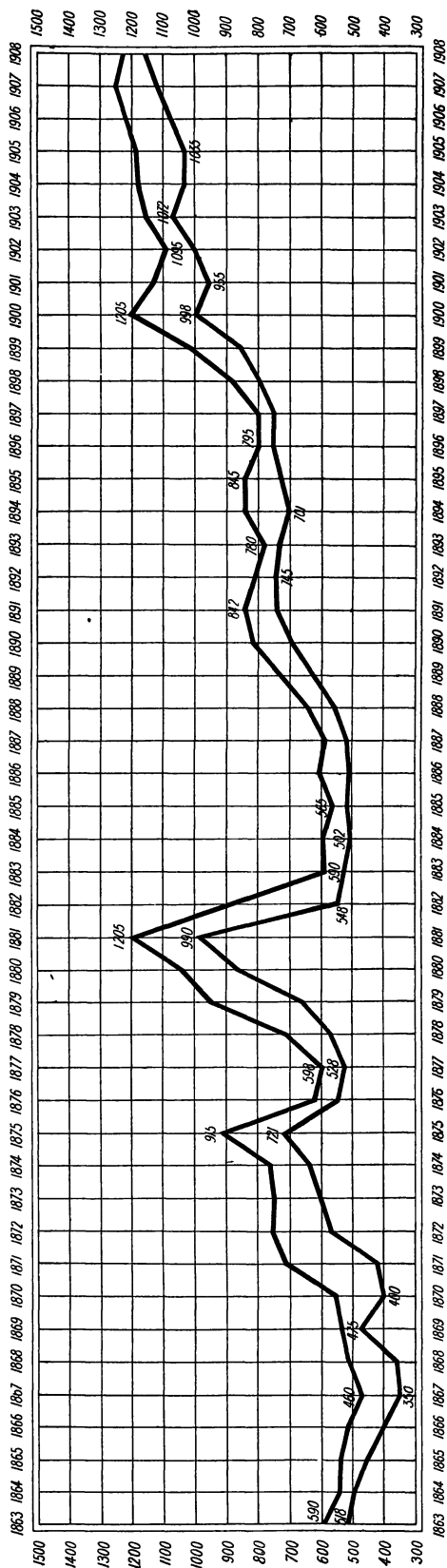
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE



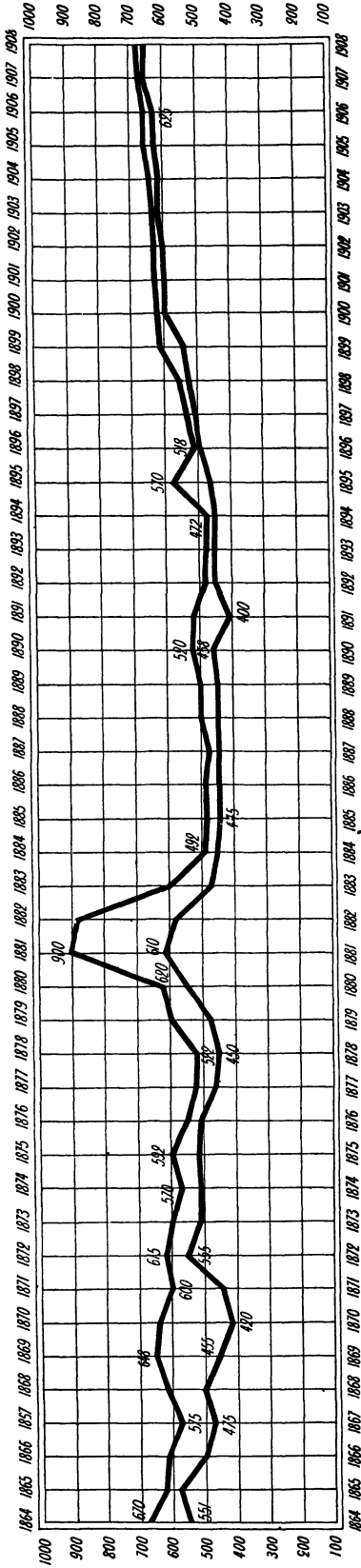
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS



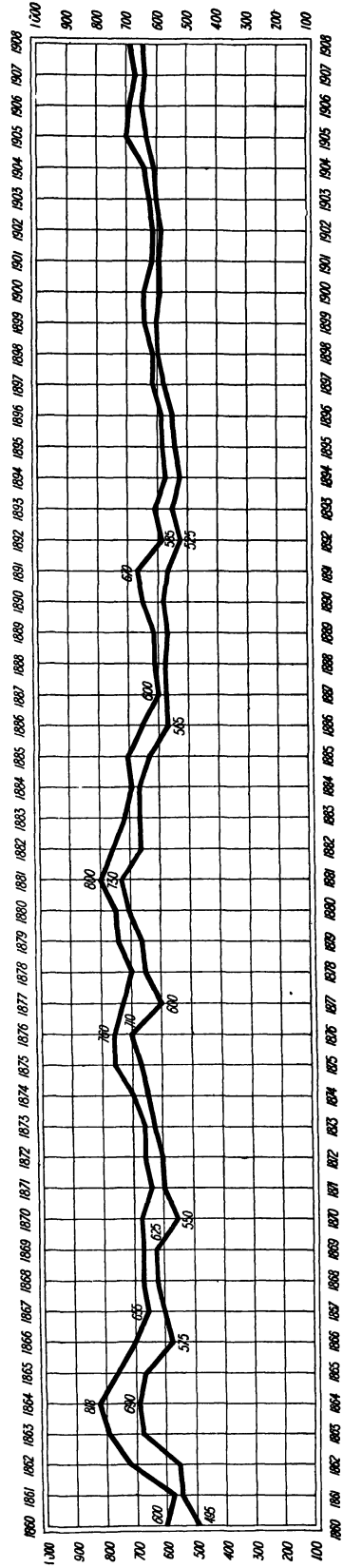
CRÉDIT LYONNAIS



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL



COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

